

Historique des évaluations actuarielles déposées

Les évaluations actuarielles doivent être déposées auprès des autorités de réglementation des régimes de retraite au moins tous les trois ans. Les dates des évaluations et des dépôts volontaires sont décidées par la FEO et le gouvernement de l'Ontario. Les évaluations déposées doivent démontrer que le régime pourra couvrir la totalité des prestations futures à verser à tous les participants actuels. Les dix dernières évaluations actuarielles ayant été déposées et les hypothèses utilisées pour chacune d'elles sont résumées dans le tableau ci-dessous. Des précisions sur les changements apportés au régime en raison des décisions prises en matière de capitalisation sont données sur [notre site web](#).

Évaluations actuarielles déposées¹

Aux 1 ^{er} janvier (C\$ CA)	2023	2022	2021	2020	2018	2017	2016	2015	2014	2012
Actif net disponible pour le service des prestations	247,2\$	241,6 \$	221,2 \$	207,4 \$	189,5 \$	175,6 \$	171,4\$	154,5 \$	140,8 \$	117,1 \$
Ajustement de nivellement²	(3,8)	(12,0)	(8,6)	(5,5)	(4,9)	(2,9)	(10,8)	(8,2)	(7,2)	(3,0)
Valeur de l'actif	243,4\$	229,6	212,6	201,9	184,6	172,7	160,6	146,3	133,6	114,1
Cotisations de base futures	48,6	47,4	46,1	43,9	42,9	41,1	41,5	38,8	37,5	35,4
Cotisations spéciales futures	–	–	–	–	–	0,3	3,1	3,5	3,5	3,3
Futures cotisations d'équivalence de la réduction d'indexation	–	–	–	–	–	–	2,3	5,9	7,4	7,3
Total de l'actif	292,0	277,0	258,7	245,8	227,5	214,1	207,5	194,5	182,0	160,1
Coût des rentes futures	(274,5)	(259,8)	(250,2)	(234,1)	(217,2)	(208,7)	(205,3)	(197,3)	(188,2)	(167,6)
Réduction du coût grâce à l'indexation de moins de 100 %	–	–	–	–	–	–	2,3	5,9	7,4	7,7
Excédent/réserve pour éventualités³	17,5\$	17,2 \$	8,5 \$	11,7 \$	10,3 \$	5,4 \$	4,5 \$	3,1 \$	1,2 \$	0,2 \$

¹ Les dates d'évaluation sont fixées par les répondants du régime.

² Les évaluations actuarielles du régime nivellent les gains et les pertes d'actif sur une période de trois ans, le tiers des gains et des pertes étant comptabilisé immédiatement et les deux tiers restants étant comptabilisés en tranches égales sur les deux années suivantes.

³ L'excédent de 17,2 C\$ a été affecté à la constitution d'une réserve pour éventualités.

Hypothèses utilisées dans les évaluations déposées

Aux 1 ^{er} janvier (%)	2023	2022	2021	2020	2018	2017	2016	2015	2014	2012
Taux d'inflation	2,00	2,00	2,00	2,00	2,00	2,00	2,00	2,00	2,10	2,20
Taux d'actualisation réel ⁴	2,45	2,45	2,45	2,60	2,75	2,75	2,75	2,85	2,85	3,10
Taux d'actualisation	4,50	4,50	4,50	4,65	4,80	4,80	4,80	4,85	4,95	5,30

Taux de cotisation⁵ et d'indexation⁶

	2023	2022	2021	2020	2018	2017	2016	2015	2014	2012
Taux d'indexation (prestations après 2009-avant 2014)	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	90,0	70,0	60,0	50,0
Taux d'indexation (prestations après 2013)	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	90,0	70,0	60,0	45,0
Taux de cotisation au-dessus du MGAP	12,0	12,0	12,0	12,0	12,0	13,1	13,1	13,1	13,1	12,4
Taux de cotisation sous le MGAP	10,4	10,4	10,4	10,4	10,4	11,5	11,5	11,5	11,5	10,8

⁴ Les taux de cotisation sont ceux qui étaient en vigueur pendant l'année civile de l'évaluation.

⁵ Les taux de cotisation sont ceux qui étaient en vigueur pendant l'année civile de l'évaluation.

⁶ Les taux d'indexation sont en vigueur le 1^{er} janvier suivant la date de l'évaluation.